

221C3299
FR0004152874-FS0950

29 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ADVENIS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 29 novembre 2021, la société anonyme Inovalis¹ (52 rue de Bassano, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 novembre 2021, le seuil de 2/3 du capital de la société ADVENIS² et détenir individuellement 8 320 730 actions ADVENIS représentant 13 475 574 droits de vote, soit 66,76% du capital et 72,98% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ADVENIS sur le marché.

À cette occasion, le concert composé des sociétés Hoche Partners Private Equity Investors⁴ et Inovalis¹ n'a franchi aucun seuil et détient, au 26 novembre 2021, 11 156 398 actions ADVENIS représentant 16 894 576 droits de vote, soit 89,51% du capital et 91,50% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inovalis	8 320 730	66,76	13 475 574	72,98
Hoche Partners Private Equity Investors	2 835 668	22,75	3 419 002	18,52
Total concert	11 156 398	89,51	16 894 576	91,50

¹ Contrôlée par M. Stéphane Amine.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.

³ Sur la base d'un capital composé de 12 464 451 actions représentant 18 464 830 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société de droit luxembourgeois (sise 121 avenue de la Faiënerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Jean-Daniel Cohen.